



Vesoul, le 15/01/2021

Chers parents, chers élèves,

Vous avez sans doute pris connaissance des principales annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Éducation Nationale en date du 14 janvier. Nous tenons à vous apporter des précisions quant à leur mise en place.

- Le déploiement de l'offre de tests antigéniques :

la ligne de conduite reste la même : dès l'apparition d'un cas confirmé (parmi les personnels ou les élèves), l'ensemble des cas contacts à risque sont mis à l'isolement et ne peuvent revenir dans l'établissement qu'après la réalisation d'un test négatif.

Catherine TARBY
Proviseure Adjointe

Secrétariat élèves
Céline GUILLEMOT

Tel : 03.84.97.03.23

Mél :
Catherine.tarby
@ac-besancon.fr

Place Jacques Brel
BP 425
70014 Vesoul CEDEX

Cette politique de test est maintenant élargie : dès l'apparition de 3 cas confirmés dans un établissement sur une période de 7 jours, tous les lycéens (avec accord préalable des responsables légaux pour les mineurs) et les personnels qui ne sont pas cas contact à risque se verront systématiquement proposer, dans un délai maximum de 48h après la détection du cas, la possibilité de réaliser un test antigénique.

Dans le cadre de la stratégie de maîtrise de la diffusion des variants du virus, sur avis de l'ARS, des campagnes de test systématiques seront mises en place en cas de suspicion de présence d'un variant parmi les personnels et les élèves ou les proches de ces derniers.

- Présence des classes :

Depuis le 9 novembre, les classes à effectif important sont divisées en 2 groupes qui alternent semaine de cours en présentiel et semaine de cours en distanciel. Dans le contexte épidémiologique actuel, le ministère a décidé de maintenir ce fonctionnement.

Néanmoins, afin de ne pas pénaliser les élèves de terminale pour le passage du baccalauréat, les classes de terminale reprennent les cours en 100% présentiel à compter du 18/01.

- La restauration scolaire :

Les mesures qui ont été mises en place dans notre établissement dès la rentrée de septembre correspondent à ce qui a été demandé par le ministre : lavage systématique des mains à l'entrée à la demi-pension et désinfection (gel hydro alcoolique) en début de chaîne, les plateaux sont désinfectés, pain et couverts sont déposés sur les plateaux par un agent (les élèves ne touchent que leurs assiettes), réduction du nombre d'élèves par table, espacement des tables, désinfection des mains à la sortie du réfectoire.

Cependant, afin de faciliter le tracing en cas de cas confirmé, dès le lundi 18/01, les élèves qui s'installeront à une même table pour déjeuner ou diner ensemble devront inscrire leurs nom, prénom et classe sur un document collé sur la table. Les élèves se muniront d'un stylo afin d'effectuer cette inscription. L'infirmière du lycée conservera ces documents afin de les exploiter en cas de besoin.

- L'interdiction des activités sportives en lieu clos :

A partir du lundi 18/01, seules les activités sportives de plein air sont autorisées. De ce fait, les professeurs organiseront des activités en extérieur qu'ils sont en train d'élaborer. Les élèves devront donc se munir de vêtements chauds, imperméables, de parapluie et de chaussures adaptées pour ce temps de plein air. Il est bien évident qu'en cas de fort mauvais temps, un enseignement théorique d'EPS en salle de cours sera privilégié.

Quoi qu'il en soit, durant tous ces temps, le port du masque restera obligatoire.

Chers parents, chers élèves, la situation nous demande une adaptation permanente afin d'assurer dans les meilleures conditions la poursuite des enseignements. L'implication de tous et le respect des gestes barrière restent les meilleurs outils de lutte contre le virus.

Soyez assurés que nous mettons tout en place pour que chacun puisse travailler en toute sécurité.

Nous demandons aux élèves, à vos enfants, de respecter les gestes barrière avec encore plus de rigueur.

La Provisseure
V. MAGNIN-FEYSOT